



HAL
open science

Master Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit. 2013, Université Paris-Dauphine. hceres-02029254

HAL Id: hceres-02029254

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029254v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit

de l'Université Paris-Dauphine

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris-Dauphine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006318

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

- Délocalisation(s) :

Délocalisation de la spécialité *Droit européen en international des affaires* à l'Université de Wrocław (Pologne)

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double diplôme de la spécialité *Droit européen et international des affaires* avec :

- Zurich University of Applied Sciences - ZHAW (Suisse)
- Université autonome de Madrid (Espagne)

Présentation de la mention

La mention *Droit* a pour objectif de former des juristes de haut niveau destinés à intégrer des cabinets d'avocats, des offices notariaux, des entreprises financières et non financières ou encore des organisations professionnelles qui traitent des questions et problématiques juridiques en lien avec le monde des affaires. Elle est originale dans le paysage de l'offre de formation de l'Université Paris-Dauphine (UPD) même si elle répond parfaitement aux objectifs du projet pédagogique développé par l'établissement.

Il s'agit d'une demande de renouvellement avec des modifications.

Cette mention est construite selon un schéma qui présente la première année de master comme un tronc commun devant permettre aux étudiants qui y sont inscrits de prétendre, soit s'orienter vers la vie professionnelle (notamment l'accès à des professions réglementées), soit intégrer les diverses spécialités qui sont proposées en seconde année de la même mention. Cependant, il importe de préciser que dès la première année une pré-spécialisation est organisée au moyen de deux parcours (sous forme de cours optionnels). Un parcours dédié au droit des affaires et la fiscalité. Le second est consacré au patrimoine. Cette pré-spécialisation s'explique par des singularités marquées de certaines spécialités qui nécessitent l'apprentissage de savoirs spécifiques dès la première



année. Toutefois, cette pré-spécialisation ne préjudicie en rien à la cohérence de l'offre globale et de l'équilibre des enseignements avec un bon balancement en termes de volumes horaires entre les deux semestres du M1 et les volumes horaires des divers semestres des spécialités de M2.

L'adossement à la recherche est assuré par l'Institut Droit Dauphine qui, regroupant le Collège Droit Dauphine et le Centre de recherche Droit Dauphine (EA 367), est en relation avec l'école doctorale de Dauphine (ED 543) ; l'institut sera présidé par le responsable de la mention *Droit*. Cet institut assure la coopération structurelle entre le centre de recherche et la mention. La présence d'une chaire peut être relevée, adossée à l'une des spécialités (*Droit et régulation des marchés*).

L'une des spécialités de la mention (*Administration fiscale - programme international*) jouit d'une cohabilitation avec l'Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne.

Une autre spécialité (*Droit européen et international des affaires*) a développé des doubles diplômes.

Cette dernière remarque permet de relever que la dimension internationale est parfaitement prise en compte par cette mention de master *Droit* à travers l'enseignement des langues étrangères, le fait que certains cours sont dispensés en anglais, des partenariats académiques étrangers nombreux et variés.

L'apprentissage des langues étrangères (l'anglais naturellement, mais pas uniquement) y est généralisé soit à l'occasion de cours de langues soit de cours techniques dispensés en langue anglaise. L'enseignement des TIC (technologies de l'information et de la communication) est aussi présent comme l'est l'insertion professionnelle à travers un stage obligatoire de trois mois dès la première année et un stage obligatoire de trois à six mois en deuxième année. La transversalité des enseignements est aussi, et naturellement, garantie par l'intégration d'enseignements de gestion (privée comme publique) tout au long du parcours de formation en cohérence avec la spécialité générale de l'UPD.

Il importe de relever que la mention *Droit* a connu un certain nombre d'évolutions, certaines liées aux remarques qui avaient pu être faites par l'AERES lors de la précédente évaluation (par exemple, l'obligation de rédiger un mémoire - en sus de celui déjà exigé en première année - dans les parcours professionnel et l'obligation de réaliser un projet professionnel ou un stage optionnel dans la spécialité dite recherche, la clarification des périmètres respectifs des spécialités qui traitent de la fiscalité, la mutualisation de certains enseignements) d'autres constituant de véritables innovations (par exemple, l'introduction d'un livret de l'étudiant consignnant ses compétences et acquis, la création de deux nouvelles spécialités en droit de la régulation et en droit des assurances).

Un conseil de perfectionnement est en phase finale de constitution au niveau de la mention et a été généralisé dans toutes les spécialités qui n'en disposaient pas encore.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ensemble de l'offre est cohérente et la structuration des enseignements est bien équilibrée entre les deux années de formation tandis que le spectre des spécialités est tout à fait en ligne avec les objectifs annoncés.

De surcroît, la mention *Droit* s'appuie sur un corps d'enseignants-chercheurs expérimentés dans leurs domaines respectifs (tous membres du centre de recherche) qui a su s'allier des intervenants professionnels de grande qualité tout en nouant des partenariats nombreux et de qualité avec les milieux professionnels visés en terme d'insertion professionnelle des étudiants. Un sentiment de sérieux et de coordination se dégage. Toutefois, le positionnement de la spécialité *Droit du patrimoine professionnel* est à clarifier au regard de la spécialité *Gestion de patrimoine banque privée* de la mention *Finance*.

Dès lors, cette mention bénéficie d'une très forte attractivité auprès des étudiants qu'ils viennent de l'UPD (100 % des étudiants du M1 sont intégrés dans les diverses spécialités de M2 qui demeurent néanmoins alimentés à plus de 80 % minimum par des étudiants venant de l'extérieur), d'autres universités ou encore de grandes écoles (IEP, écoles de commerce) comme de nombreux professionnels qui viennent y suivre des formations sous le régime de la formation initiale ou continue. Le nombre de candidats est en constante augmentation que ce soit à l'entrée du M1 ou à l'entrée des M2 (+ 57 % sur quatre années). Cette attractivité est assurément renforcée par les très bons taux d'insertion professionnelle (en moyenne supérieure à 90 % sans abandons constatés). Fort de ces succès, il est envisagé de créer un second groupe au niveau de la première année du master qui, il est vrai, ne compte à ce jour qu'une quarantaine d'étudiants.



- Points forts :
 - Cohérence globale de l'offre de formation.
 - Qualité de l'équipe pédagogique tant dans sa composante universitaire que professionnelle.
 - Liens étroits et nombreux avec les milieux professionnels.
 - L'international.
- Points faibles :
 - L'évaluation des enseignements.
 - Le faible nombre d'étudiants admis en M1.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de clarifier le positionnement de la spécialité *Droit du patrimoine professionnel* de la mention *Droit* par rapport à la spécialité *Gestion de patrimoine banque privée* de la mention *Finance*.

L'augmentation du nombre d'étudiants accueillis en M1 serait bienvenue à brève échéance.

Il serait souhaitable d'améliorer le suivi des diplômés dans le futur. Il serait bon également d'améliorer également et de standardiser l'évaluation des enseignements.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Droit des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des affaires* a pour finalité de former des juristes de haut niveau aptes à appréhender les diverses facettes du droit des affaires sous l'angle tant du droit public que du droit privé ce qui constitue l'originalité de cette spécialité qui se conçoit transversalement dans l'approche des savoirs. C'est assurément une spécialité relativement généraliste au regard des autres spécialités de cette mention, mais qui répond assurément aux attentes de certaines entreprises ou cabinets d'avocats.

- Appréciation :

Cette spécialité est fortement attractive ce qui tient assurément à son positionnement ainsi qu'aux nombreux partenariats dont elle peut bénéficier (Thalès, notamment pour la partie fusions/acquisitions). L'équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels chevronnés explique aussi ce succès. Le taux d'insertion professionnelle est excellent et il est même permis de relever qu'un étudiant chaque année s'oriente vers les études doctorales.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique de la spécialité.
- Les moyens pédagogiques déployés.
- L'équipe pédagogique.

- Point faible :

- Les modalités pédagogiques en cours de structuration (comité de perfectionnement - évaluation des enseignements).

Recommandation pour l'établissement

Il convient de poursuivre les efforts en ce qui concerne la structuration de la spécialité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit européen et international des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris ; Université de Wrocław (Pologne)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

Université de Wrocław (Pologne)

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Doubles diplômes avec :

- Zurich University of Applied Sciences - ZHAW (Suisse)
- Université autonome de Madrid (Espagne)

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité se propose de former des juristes rompus au droit européen et international des affaires pour exercer soit en cabinet, soit dans des entreprises (financières ou non). Trois principales compétences sont recherchées : contentieux européen et international des affaires, conseil juridique et droit institutionnel européen. La professionnalisation de la spécialité s'incarne notamment dans la réalisation d'un stage assorti d'un rapport. Quant à la recherche, elle est le fait des enseignants-chercheurs qui sont explicitement appelés à présenter leurs travaux ainsi que dans la possibilité de rédiger un mémoire.

Un certain nombre de cours sont dispensés en langue anglaise.

La particularité de cette formation est son fort ancrage international : d'une part, parce qu'existent des doubles diplômes avec l'Espagne et la Suisse et, d'autre part, parce qu'elle est en partie délocalisée en Pologne (cours du semestre 2 pour des étudiants polonais en situation d'activité professionnelle auxquels se joignent quelques étudiants français). En outre, un certain nombre de cours sont dispensés en langue anglaise tandis qu'un effort pour intégrer des étudiants étrangers est réalisé (remise à niveau préalable).

- Appréciation :

Le sentiment général qui se dégage est celui d'une spécialité qui est en phase avec ses objectifs et ce d'autant qu'une nouvelle équipe de direction y a apporté des nouveautés. Un effort de mutualisation des enseignements avec d'autres spécialités a été réalisé tandis qu'un toilettage de la maquette la rend plus en phase avec l'évolution des objectifs poursuivis. La dimension internationale de cette spécialité n'est pas un vain mot.

Toutefois il conviendrait de renforcer la part des professionnels d'organisme ou d'institutions internationale dans l'équipe pédagogique.

Aussi, l'attractivité de cette formation est-elle forte et en constante augmentation.

- Points forts :

- L'ouverture à l'internationale grâce aux doubles diplômes et à la délocalisation.
- Les partenariats bien formalisés.
- L'équipe pédagogique universitaire dynamique.

- Points faibles :

- La dimension professionnelle trop peu explicitée.
- Le faible taux de professionnels, notamment internationaux, dans l'équipe pédagogique.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de revisiter la composition de l'équipe pédagogique dans sa composante professionnelle (l'ouvrir davantage à des personnes en provenance d'institutions étrangères susceptibles d'ouvrir leurs portes aux futurs diplômés) et de finaliser la gouvernance de la spécialité (conseil de perfectionnement).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit approfondi de l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est la spécialité recherche de la mention *Droit*. Sa particularité tient non seulement au fait qu'elle se propose de former des étudiants qui pourront ensuite envisager des études doctorales, mais surtout qu'elle se propose dès ce stade d'alimenter la réflexion, de manière originale, sur des thèmes transversaux qui ont pour dénominateur commun l'entreprise. De surcroît, la recherche est ici comprise dans son acception large ce qui inclut, naturellement, la recherche fondamentale, mais aussi ici la recherche appliquée. La palette des outils utilisés pour parvenir à ce résultat est large et variée. La recherche est ici entendue à la fois comme une activité solitaire, mais aussi collective et se concrétise par la remise régulière de travaux ainsi que par la rédaction d'un mémoire. Un partenariat existe avec le Centre Français de Droit Comparé (CFDP), l'Association Française des Juristes d'Entreprises (AFJE) et le cabinet Ernst & Young (afin de créer un prix national du meilleur mémoire sur la Responsabilité sociétale des entreprises).

- Appréciation :

Les objectifs fixés à cette spécialité semblent bien servis par l'approche thématique retenue et les moyens mis en œuvre. Aussi, cette spécialité séduit même si nombre d'étudiants viennent d'universités autres que l'Université Paris-Dauphine et, à raison d'environ 20 %, de l'étranger. On pourra regretter cependant que les objectifs de cette spécialité ne soient pas davantage explicités. Les taux de réussite sont très bons et celui des poursuites en doctorat s'établit à un niveau appréciable (15 % sur la période) prouvant que l'objectif d'inscrire les étudiants dans une véritable démarche de recherches doctorales n'est pas un vain mot. Est particulièrement appréciable l'ouverture des étudiants sur le monde professionnel, du fait notamment de l'intervention de professionnels chargés de sensibiliser les étudiants sur ce point crucial (intervention d'un cabinet d'avocats chargé de dispenser des conseils sur la recherche d'emplois) et l'introduction de séminaires de réflexion en anglais. Toutefois la dimension internationale pourrait être plus développée.

- Points forts :

- La véritable démarche de recherche.
- L'originalité de la thématique proposée aux étudiants.
- La richesse de l'équipe pédagogique.
- Le souci d'intégration professionnelle des étudiants

- Points faibles :

- La dimension internationale.
- La place des étudiants du M1 de l'UPD.

Recommandations pour l'établissement

Il importe de finaliser les partenariats qui ont été pressentis ainsi que de développer la dimension internationale.

Il serait appréciable d'être plus attractif auprès des étudiants de l'Université Paris-Dauphine.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit et régulation des marchés

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est une création. Elle part du constat que de nombreuses entreprises et institutions recherchent aujourd'hui des juristes compétents de haut niveau en matière d'analyse des marchés dits régulés qui sont gouvernés par cette problématique. Dans cette spécialité, ouverte tant aux juristes qu'aux économistes et gestionnaires souhaitant acquérir ces compétences spécifiques, il s'agit certes de former des juristes aux régulations spécifiques que connaissent de nombreux secteurs d'activité, mais aussi de poser les fondamentaux d'un véritable droit de la régulation.

Les « rencontres dauphinoises de la régulation » (lieu de discussion et d'échanges) servent aussi d'appui à l'émergence et au positionnement de cette spécialité auprès des milieux professionnels.

La spécialité s'appuie sur des cours qui sont conçus comme des séminaires d'approfondissement et s'adosse sur le centre de recherche de Droit de l'UPD et, en particulier, un programme de recherche de la Chaire Economie Climat dont l'un des programmes est coordonné par la directrice de la spécialité.

La pédagogie se veut innovante, basée sur des mises en situation. En outre, une forte proportion de professionnels est appelée à intervenir.

- Appréciation :

Le sentiment général qui se dégage de cette spécialité est positif en ce sens qu'elle répond assurément à un besoin des milieux professionnels ce qui constitue le meilleur gage de l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Néanmoins, il est regrettable qu'un plus grand soin n'ait pas été apporté au stade de la création sur la composition précise de l'équipe pédagogique en sa composante professionnelle comme sur les relations internationales. Une sensation d'inachevé se dégage à la lecture de la description de la spécialité du fait de l'absence de ces informations et d'autres données du dossier.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique de la spécialité.
- La transversalité.
- L'équipe pédagogique en sa composante universitaire.

- Points faibles :

- L'équipe pédagogique en sa composante professionnelle.
- L'international.
- Un dossier mal renseigné sur plusieurs points.

Recommandations pour l'établissement

Il est vivement recommandé d'étoffer rapidement l'équipe d'intervenants professionnels et de développer des partenariats notamment avec l'étranger.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Juriste financier

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a pour objectif de former des juristes aptes à maîtriser les outils et techniques juridiques propres au domaine financier. Les diplômés ont vocation à intégrer des cabinets d'avocats, mais aussi des entreprises financières et non financières qui sont en relation avec les marchés financiers sous leurs différentes facettes. Elle répond à une très forte demande des milieux professionnels.

Une démarche transversale est adoptée visant à doter les étudiants à la fois en compétences juridiques, mais aussi financières (analyse financière, finance internationale, management, notamment) indispensables.

La particularité du diplôme est d'être proposée sous le régime de l'alternance sur la base de contrats d'apprentissage. Cet aspect singularise fortement cette spécialité : étalement sur plus d'une année universitaire pour permettre l'alternance et un très fort taux d'insertion professionnelle.

Les praticiens sont fortement représentés dans l'équipe pédagogique.

Un certain nombre de cours sont dispensés en anglais.

Un effort de mutualisation de certains enseignements a été réalisé.

L'ensemble de ces éléments expliquent la forte attractivité de cette spécialité.

- Appréciation :

Cette spécialité de la mention *Droit* bénéficie, à raison, d'une forte attractivité des milieux professionnels dans lesquels les diplômés ont vocation à s'intégrer. La spécialité répond largement aux objectifs qu'elle s'est assignés. Néanmoins, un certain nombre de zones d'ombre existent : le caractère insuffisamment international de la spécialité, notamment dans ce secteur, en dépit de l'existence de cours dispensés en anglais, les informations parcellaires sur le suivi des étudiants, l'absence de diversité dans la composante professionnelle de l'équipe pédagogique, un manque de partenariats avec des universités européennes. Enfin, il est regrettable que sur un bassin d'emploi comme celui de Paris qui concentre tant d'entreprises dans ce secteur, tous les étudiants admis ne puissent bénéficier d'un contrat d'apprentissage et que cette problématique (rechercher et trouver un contrat d'apprentissage) soit apparemment laissée au bon soin d'une bourse de contrats organisée et gérée par les étudiants eux-mêmes.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique.
- L'équipe pédagogique (notamment sous l'angle universitaire).
- Le spectre des enseignements diversifié.

- Points faibles :

- L'équipe pédagogique sous l'angle professionnel.
- La dimension internationale.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la dimension internationale de cette spécialité ainsi qu'étoffer l'équipe pédagogique dans sa composante professionnelle.

Tous les étudiants devraient pouvoir bénéficier d'un contrat d'apprentissage.

Mettre en place un dispositif de suivi systématique des diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit des assurances

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité constitue une création de la mention *Droit* de l'UPD. Elle répond aux besoins de la pratique et se propose de former des juristes de haut niveau compétents dans le domaine de l'assurance à la fois dans sa composante de couverture des risques et dans celle de placement financier. Les entreprises d'assurance et le secteur bancaire y trouveront assurément les professionnels dont elles ont besoin.

La formation sera dispensée par une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

Cette dernière sera favorisée par l'obligation faite de réaliser un stage de deux mois minimum. A terme l'alternance est une option envisagée.

La rédaction d'un mémoire à visée « recherche » est prévue.

- Appréciation :

Le sentiment général qui se dégage à la lecture du dossier de cette spécialité est mitigé. Assurément, la spécialité répond à un besoin des milieux professionnels et nul doute que les diplômés trouveront relativement aisément un emploi. Mais, le dossier est très souvent lacunaire ou incomplet. Les objectifs sont esquissés plus que présentés, la maquette des enseignements est peu détaillée, la liste des intervenants professionnels est étoffée, mais peu renseignée à ce jour, tout comme les partenariats avec les professionnels ou les structures de formation étrangères qui sont certes évoqués, mais non point encore finalisés.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique.
- L'intervention (prévue) de nombreux professionnels.

- Points faibles :

- L'insuffisante présence de l'international.
- La faible qualité du dossier pour une création.
- La durée du stage.

Recommandations pour l'établissement

Il importe de rapidement concrétiser tous les points qui demeurent en suspens : le choix des intervenants professionnels, les liens avec les partenaires professionnels, le développement de l'international, l'explicitation des objectifs.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Fiscalité de l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité cherche à former des fiscalistes de haut niveau pour les cabinets d'avocats ou les entreprises financières comme non financières qui font face à des questions fiscales récurrentes.

La formation s'adosse sur une équipe pédagogique composée d'un grand nombre de professionnels (70 %) en situation d'activité et des universitaires renommés dans leur champ d'expertise.

La professionnalisation est partout présente : stage obligatoire, rencontres avec des professionnels, séminaires professionnels (« *International Tax Week* »), partenariat avec des cabinets d'avocats très réputés, participation à des concours internationaux (« *Client Service Tax Game* »), mise en situation professionnelle. La langue anglaise se retrouve dans près de 30 % des cours.

De nombreuses relations avec des établissements étrangers existent à l'occasion de « *L'International Tax Week* ».

La transversalité des enseignements constitue un gage de l'ouverture intellectuelle des étudiants.

- Appréciation :

La spécialité répond parfaitement aux objectifs qu'elle s'est assignée, se présentant même comme un exemple du genre. Ainsi, la participation des étudiants à des concours internationaux ou encore à une revue juridique française participent assurément du souci de cette spécialité de parvenir à l'excellence.

Forte d'un très fort taux d'insertion professionnelle, cette spécialité est très attractive auprès des étudiants.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique jamais démenti.
- L'équipe pédagogique de grande qualité.
- Les relations nombreuses, riches et variées avec les milieux professionnels.

Recommandation pour l'établissement

Il s'agit d'une spécialité de grande qualité qu'on ne peut qu'encourager à continuer dans la même direction.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+



Droit fiscal approfondi - notaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité participe de celles qui ont été reconfigurées suite à la précédente vague d'évaluation. Celle-ci avait souligné le manque de clarté parmi l'ensemble des spécialités qui avaient pour majeure la fiscalité.

La singularité de cette spécialité tient au fait qu'elle n'est ouverte qu'en formation continue à des notaires qui souhaitent acquérir des connaissances complémentaires en fiscalité. Ce point explique le partenariat fort qui unit cette spécialité au Conseil Supérieur du Notariat. Ceci explique largement le choix des enseignements et leur articulation au sein de la maquette. Il en va de même pour la composition de l'équipe pédagogique.

- Appréciation :

Cette spécialité peut être qualifiée de spécialité de niche. Elle répond à une problématique très spécifique qui interdit de l'appréhender exactement comme les autres davantage prévues pour des étudiants « classiques ». Cela n'enlève rien à l'opportunité de cette spécialité ni à sa grande qualité.

Il reste que la trentaine de candidats par an recrutés sur l'ensemble du territoire métropolitain sont tous en position d'activité et obtiennent leur diplôme.

Néanmoins, il est permis de s'interroger sur la pertinence d'élargir la base de recrutement en visant non point seulement les notaires, mais aussi des conseillers en gestion de patrimoine ou des experts comptables ou encore des commissaires aux comptes qui pourraient souhaiter bénéficier de la même expertise.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique.
- L'équipe pédagogique, en qualité et en nombre.

- Point faible :

- La faible assiette de la cible visée.

Recommandation pour l'établissement

Il conviendrait peut être de chercher à renforcer l'attractivité de la spécialité en élargissant son bassin de recrutement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Administration fiscale – programme international

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité de M2 de la mention Droit est très singulière quant à son objectif : la formation de hauts fonctionnaires étrangers et internationaux cherchant à assurer la direction d'administration fiscale centrales ou décentralisées. Aussi, le public des « étudiants » provient-il de pays en voie de transition, de pays émergents, des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Afrique francophone.

Forte de plus de 25 années d'expérience, cette spécialité répond à une demande forte.

Si, la dimension recherche est peu développée l'insertion professionnelle des « étudiants » est assurée par un stage (dont la durée - un mois - est toutefois faible), la multiplication d'initiatives pédagogiques (projets collectif encadrés et rédaction d'un mémoire professionnel) et la présence forte de l'administration fiscale française.

Cette spécialité affiche de très nombreux partenariats que ce soit avec la Haute Administration fiscale française (DGFIP et DLF), des organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, OCDE) ainsi que des universités étrangères.

La formation est très attractive. Les effectifs sont en croissance constante et la spécialité affiche des taux de réussite excellents.

Il peut être relevé une assez forte transversalité des enseignements (droit public/droit privé, économie/gestion).

- Appréciation :

Cette spécialité répond parfaitement à ses objectifs et va même quelque fois au-delà, car si le taux de retour vers leur emploi des « étudiants » l'ayant suivie est extrêmement élevé, un certain nombre d'entre eux s'orientent vers la voie des études doctorales.

Les relations entre les « étudiants » et l'équipe pédagogique sont nourries, ce qui assure un niveau d'ajustement important, gage de la satisfaction des personnes qui s'y inscrivent.

Les moyens déployés sont importants (par exemple, le partenariat avec *l'international bureau of fiscal documentation*) et constituent le gage du succès de cette spécialité.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique original de la spécialité.
- La coopération internationale.
- L'équipe pédagogique.
- L'implication de l'administration fiscale.

- Points faibles :

- Faible formation par la recherche.
- Peu de suivi des diplômés (en terme de saut qualitatif).
- Durée du stage.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le suivi des étudiants pour savoir si cette formation leur permet d'obtenir un saut qualitatif dans leur carrière.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit du patrimoine professionnel

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité se propose de former des spécialistes de la gestion du patrimoine, notamment celui des chefs d'entreprises. Ils ont vocation à intégrer des cabinets spécialisés de gestion de patrimoine, des offices notariaux spécialisés et les grandes banques privées qui distillent des conseils aux chefs d'entreprises afin de constituer, préserver et transmettre leur patrimoine dans un cadre juridique, fiscal et financier sécurisé.

La transversalité des enseignements est une exigence (droit, fiscalité, analyse financière) et l'ouverture internationale est présente à travers des enseignements sur le droit de *common law* et en anglais ainsi qu'un voyage d'études à l'étranger. Des enseignants étrangers sont accueillis.

Cette spécialité a joué un rôle de leader dans la création en janvier 2010 de la Fédération Nationale du Droit du Patrimoine (FNDP) qui regroupe en France les formations juridiques d'excellence dans ce domaine afin de mieux collaborer avec les milieux professionnels concernés.

Les étudiants doivent rédiger un mémoire ou un article qui participent de leur initiation à la méthodologie de la recherche.

Un stage professionnel de trois mois minimum est requis.

L'attractivité de cette spécialité est très forte et se renforce notamment du fait que cette spécialité est régulièrement honorée dans les concours entre étudiants organisés par les professionnels du secteur. Le taux d'insertion est excellent.

- Appréciation :

Le sentiment général qui se dégage de cette spécialité est le professionnalisme qui se caractérise par la clarté des objectifs visés, la qualité de la présentation du dossier, un subtil équilibre au sein de l'équipe pédagogique entre les universitaires et les professionnels, les liens avec les milieux professionnels concernés.

Il en ressort une forte attractivité de la spécialité qui affiche un taux de réussite de 100 % et une assez belle variété de parcours d'insertion professionnelle.

L'équipe pédagogique est très fortement impliquée (co-organisation avec les étudiants d'un colloque annuel, conférences, etc.).

- Points forts :

- Le positionnement stratégique de la spécialité.
- L'équipe pédagogique dans toutes ses composantes (universitaires comme professionnels).
- Les liens avec les milieux professionnels (création de la FNDP, par exemple).

- Point faible :

- Le suivi des étudiants.



Recommandations pour l'établissement

Il convient d'améliorer le suivi des diplômés qui devrait être assuré par l'équipe de pilotage.

Il conviendrait de clarifier le positionnement de la spécialité par rapport à la spécialité *Gestion de patrimoine banque privée* de la mention *Finance*.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité se propose de former des étudiants afin qu'ils puissent acquérir l'ensemble des outils et méthodes juridiques qui leur permettront d'intégrer l'école professionnelle des notaires (Diplôme Supérieur du Notariat – la spécialité a d'ailleurs un partenariat avec la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris). La marge de manœuvre au niveau de la maquette est donc moindre que dans les autres spécialités.

Les étudiants sont surtout sensibilisés à l'approche professionnelle du notariat même s'ils doivent participer à des projets collectifs ou des colloques. Un stage de trois mois vise à favoriser la sensibilisation professionnelle des étudiants. En outre, la transversalité des savoirs et des compétences est bien représentée à travers des enseignements tels que la comptabilité, l'analyse financière, la gestion des ressources humaines (GRH) ou encore la démarche qualité.

Eu égard à sa forte spécialisation et la particularité du droit notarial (essentiellement national), l'internationalisation est difficilement concevable ; néanmoins, il convient de relever la volonté des porteurs de la spécialité de conclure un accord de partenariat avec l'Université Abdou Moumouni au Niger.

Une équipe pédagogique équilibrée, associant universitaires et professionnels du secteur considéré, vient au soutien de cette spécialité.

- Appréciation :

Cette spécialité demeure attractive en dépit des incertitudes qui parfois pèsent sur le devenir du métier de notaire.

La volonté des porteurs de la spécialité de se singulariser est patente (notamment à travers le projet au Niger) ; peut être y-a-t-il là en germe les pistes d'une future orientation.

L'insertion professionnelle est difficilement quantifiable puisque cette spécialité se présente en réalité comme la première année d'un cycle de formation supérieur de trois années qui doit permettre aux étudiants d'obtenir le diplôme professionnel de notaire ; l'entrée à celui-ci étant conditionnée par l'obtention d'un stage dans un office notarial, il est permis de relever que la quasi-totalité des étudiants ayant suivi cette spécialité en obtiennent un.

- Points forts :

- Le positionnement spécifique de la spécialité.
- L'équipe pédagogique.
- La proximité avec le milieu professionnel.

- Points faibles :

- Faible accent mis sur la recherche.
- Suivi des étudiants.



Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'intégrer davantage la composante recherche par, par exemple, la rédaction obligatoire d'un mémoire.

Il conviendrait d'améliorer le suivi des diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

REPONSE A L'EVALUATION AERES

MENTION « DROIT »

- **Spécialité Juriste financier**

Les précisions suivantes sont apportées quant au suivi des étudiants pour l'accès à l'apprentissage.

Le forum des entreprises organisé par l'Université permet aux étudiants de rencontrer des représentants des Ressources Humaines de grandes banques et entreprises. Par ailleurs, des contacts sont établis tout au long de l'année avec des directeurs juridiques et financiers d'institutions comme l'Autorité des marchés financiers, l'Autorité de contrôle prudentiel, Allianz, Alstom, Amundi, BNP Paribas, BPCE, BRED, Caisse des dépôts et consignations, Crédit Agricole, Crédit foncier, Dassault Systèmes, Generali, HSBC, la Compagnie financière Rothschild, Natixis, la Société générale ou des cabinets d'avocats, qui permettent de négocier des contrats d'apprentissage.

Ce travail régulier a permis, en deux ans, non seulement d'offrir à chaque étudiant du master un contrat d'apprentissage mais également une possibilité de choix entre plusieurs postes. Les étudiants sont guidés : rédaction de curriculum vitae, préparation aux entretiens, conseil pour le début de l'apprentissage.

- **Spécialité Droit du patrimoine professionnel**

La Spécialité Droit du patrimoine donne une part importante aux enseignements de droit. Le Master permet ainsi d'accéder aux professions juridiques réglementées, comme celles de notaire ou d'avocat, choisies par la majorité des étudiants de la Spécialité. Ces deux caractéristiques permettent de distinguer la spécialité "Droit du patrimoine professionnel" d'autres formations comme la Spécialité Gestion de patrimoine et banque privée de la mention finance.

La Spécialité s'est toujours efforcée de maintenir des relations étroites avec ses anciens étudiants. L'association des anciens est très active et organise plusieurs manifestations par an. L'annuaire des diplômés est mis à jour chaque année. Il est consultable en version électronique via LinkedIn. Ce suivi n'est possible que grâce une étroite collaboration avec les membres de l'équipe de pilotage qui relayent les informations sur l'évolution des anciens au sein de leurs établissements et qui peuvent ainsi faciliter leurs recrutements.

LE PRESIDENT

PARIS, LE 8 JUILLET 2013

Monsieur le Directeur,

Nous remercions vivement l'équipe des experts qui a procédé à l'évaluation de notre offre de formation « Master ». Nous travaillons à intégrer leurs recommandations à l'offre de formation annexée au contrat quinquennal.

I. REMARQUES GENERALES SUR L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Une procédure inachevée

1. Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu d'échange avec les experts, à la différence de l'évaluation des centres de recherche et de celle de l'établissement. Alors que l'évaluation doit conduire à améliorer la qualité de l'offre, l'absence de tout échange affaiblit beaucoup la portée de l'exercice.

Une solution intermédiaire consisterait à instaurer une navette permettant aux experts d'adresser leurs questions à l'établissement, avant de poser les évaluations et/ou la notation définitives.

2. Beaucoup de malentendus semblent dus à la confusion entre le bilan et le projet. Ainsi, certaines formations en cours de restructuration restent évaluées en fonction du bilan de l'ancienne formation et non du projet qui vise justement à répondre à des insuffisances, ce qui est contreproductif et contraire aux objectifs affichés par l'AERES elle-même (qui demandait d'indiquer la nature de la demande : renouvellement, restructuration, création, etc.). Il avait été annoncé par ailleurs que les créations devaient être intégrées dans les dossiers mais ne seraient pas évaluées ; or, elles l'ont été (sauf sur le critère de l'insertion, signalé « np »).

Une cohérence parfois discutable

1. Il n'y a pas toujours de cohérence entre la nature des critiques apportées et la notation : le « tarif » semble variable d'une mention à l'autre ou d'une spécialité à l'autre, ce qui reflète sans doute la diversité des évaluateurs.

Par exemple, la spécialité de Master « Politique générale des organisations » (mention « Management et organisation ») a deux notes B, sur la base de deux points faibles : la répartition des ECTS par semestre et une redondance partielle avec d'autres Masters. Mais les points forts sont d'une toute autre importance : équipe pédagogique de haut niveau, deux chaires d'enseignement et de recherche en appui, adossement recherche de qualité. Quand on met en balance ces deux types d'appréciation, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de la notation.

Autre exemple : dans les masters professionnels, la participation des intervenants professionnels est parfois jugée trop importante, d'autres fois insuffisante, malgré des taux d'encadrement très proches et indépendamment de la qualité des professionnels.

2. Il n'est pas rare qu'un diplôme soit bien noté sur ses résultats (insertion) et mal sur le critère du projet pédagogique et/ou du pilotage. Ce pourrait être l'occasion de se demander comment un projet insuffisant ou un pilotage déficient peuvent conduire à de bons résultats. Il faudrait sans doute admettre que la conformité à un schéma préétabli sur les modes d'organisation rencontre des limites.

3. La mutualisation est fréquemment demandée, mais lorsqu'elle est effectivement pratiquée, elle n'exonère pas du reproche de redondance entre spécialités.

4. Le reproche d'insuffisance d'adossement à la recherche est parfois signalé sans que soit prise clairement en considération la nature même de la formation. La contribution des enseignants (y compris des professionnels) à la recherche, critère objectif, n'est pas vraiment prise en considération.

5. On a parfois l'impression que la difficulté de l'exercice d'évaluation conduit à une sorte de repli sur l'application d'une grille (une « check-list ») censée objectiver le jugement mais qui ne pondère pas l'importance respective de chaque critère.

II. SUR LES MASTERS

Nous retenons de l'évaluation un certain nombre d'enseignements :

- Le défaut de renseignement du dossier reste la première cause de pénalisation par l'expert.
- S'agissant des mentions, les dispositifs d'aide aux étudiants et la qualité de l'insertion sont largement positifs par les experts, en revanche nous sommes interpellés sur les critères du projet pédagogique (cf. infra) et plus encore du pilotage.
- Pour les spécialités, leur nombre et leur diversité rendent vain d'en tirer des conclusions générales.
- Chacune des mentions et spécialités sont invitées à prendre en compte sans délai les points faibles et les recommandations.
- Quant à nos procédures internes concernant l'évaluation d'une part, le pilotage pédagogique d'autre part, elles sont jugées trop informelles. Cela ne signifie pas qu'elles

soient inefficaces, mais il convient de formaliser ces procédures pour les rendre plus visibles.

Comme l'indique notre document de politique de formation remis à l'AERES, notre offre de formation obéit à la construction suivante :

- Les « Masters of science » (quel que soit leur statut juridique) : les deux premiers semestres sont organisés autour d'une « majeure » (la mention), ils débouchent sur une spécialisation au cours des deux derniers semestres. Dans certains Masters, la sélection s'opère dès la première année (« Management » et « Financial Markets » par exemple).
- Les « Masters de spécialité » : largement ouverts à l'entrée directe en M2, ainsi qu'à des étudiants déjà titulaires d'un M2 ou en formation continue, ils sont plutôt tournés vers des secteurs d'activité : le Master de gestion des organisations culturelles, ou celui de management de l'immobilier en sont deux exemples.
- Les MBA : Executive MBA, MBA Ressources humaines, MBA Santé, etc.

Il nous semble que le format de l'évaluation n'est pas pleinement adapté à la prise en compte de cette diversité.

Sur le statut des diplômes DGE-DN

Environ 40 % des formations sont des DGE. La reconnaissance du grade de Master justifie légitimement une évaluation. Néanmoins, alors même que les DGE ont aussi pour fonction d'autoriser des formations spécifiques et innovantes, généralement axées sur des métiers ou des débouchés ciblés, on est en droit de se demander si cette évaluation doit répondre à la même grille d'évaluation que les diplômes nationaux, notamment sur le niveau de sélection (M1 ou M2), la structuration en mention/spécialités, l'intégration M1-M2 quitte à sous-estimer dans l'évaluation générale la qualité de l'encadrement ou l'insertion professionnelle.

Sur le rattachement forcé de toute spécialité à une mention

En imposant le rattachement de tout M2 à une mention comportant un M1, l'AERES exclut de facto les Masters de spécialité sur un an. Il contraint à opérer des rattachements forcés qui pénalisent l'évaluation de la cohérence des mentions. Il a conduit à une appréciation sévère du « projet pédagogique » ou du pilotage des mentions, malgré leur efficacité en termes d'insertion professionnelle.

C'est aussi ce qui a conduit à une notation dégradée et inappropriée de la mention Management et organisation. L'impression de dispersion que peut dégager cette mention au regard de la doctrine a pesé en retour sur l'évaluation de certaines spécialités de cette mention, dont la qualité et l'utilité sont pourtant avérées.

La réalité est que nous offrons des Masters de spécialité au niveau M2, recrutant des étudiants titulaires d'un M1 ou d'un M2, en formation initiale ou continue, attractifs pour les étudiants comme pour les employeurs. Quelle serait la bonne raison d'y renoncer ?

La rigidité de l'approche par Mention est particulièrement inadaptée pour les Masters en formation continue dont les étudiants sont en reprise d'études sur un an.

Plus fondamentalement, cette approche est incohérente avec l'ouverture des M2 à :

- Des étudiants venant de différentes mentions, comme cela semble recommandé. Ainsi, à propos de la spécialité « Management financier de l'entreprise », l'expert note parmi les points faibles : « *spécialité qui n'est actuellement accessible qu'aux étudiants du M1 de la mention* ». Faut-il alors rattacher cette spécialité à plusieurs mentions ?
- Des étudiants internationaux ayant suivi un Bachelor en 4 ans et qui ne reprendront pas un Master en deux ans.

Sur l'ouverture des spécialités à des étudiants extérieurs

La doctrine de la mention est à la source de plusieurs appréciations des experts sur l'insuffisance du nombre d'étudiants en M2 issus du M1 de la mention. Cette appréciation se fonde sur un pourcentage. Or, le caractère de "pyramide inversée" nous permet à la fois d'accueillir en M2 tous nos étudiants de M1 dans leur domaine, même s'ils n'accèdent pas tous à la spécialité ayant leur préférence, et d'accueillir un nombre élevé d'étudiants extérieurs ce qui fait baisser mécaniquement le taux des étudiants issus du M1, sans préjudice pour les étudiants ayant suivi un cursus de Master complet. Un indicateur de type "pourcentage d'étudiants issus de M1 accédant à un M2 de la mention" serait plus pertinent.

Il n'est pas anodin que les textes en vigueur maintiennent une sélection entre le M1 et le M2 et non à l'entrée du M1. Quel en est le sens ?

- Soit il s'agit de fermer la porte du M2 aux « mauvais étudiants » de M1 : ce n'est ni logique de la mention, et ce n'est pas notre choix, ni celle de l'AERES sur laquelle nous sommes évalués.
- Soit il s'agit de laisser ouverte l'entrée des M2 à des candidats extérieurs, et c'est ce que nous pratiquons : cette ouverture est pleinement justifiée par les avantages associés à la constitution d'un public mixte et apprécié par le marché du travail. Mais alors le degré d'ouverture n'est qu'une question de curseur et ne devrait pas être transformé en critère d'évaluation discriminant.

Nous relevons aussi des appréciations paradoxales à ce sujet. Ainsi, pour la spécialité « Economie de la santé », l'expert note parmi les points forts la présence d'un « *effectif et approche pluridisciplinaire* » (donc l'ouverture) et parmi les points faibles l'insuffisance des effectifs en provenance du M1 et de Dauphine. On en déduit qu'il faut « ouvrir », mais pas trop : quelle est la mesure ?

Quant à la spécialité « Economie et gestion des établissements de santé », l'expert se réjouit que *«cette spécialité est la seule à accueillir en majorité des étudiants issus du M1.»*, mais il ajoute que, dans le dossier, *«Il est simplement fait mention que le nombre de candidatures était de 80 lors de la dernière année pour un taux de sélection de 50%. Il est possible de se demander si le vivier d'étudiants est suffisamment important pour une ouverture en formation initiale et par apprentissage.»* D'un côté, on se félicite que le M2 recrute en M1, de l'autre on déplore que le taux de sélectivité ne soit que de 50% : là encore, existe-t-il une jauge ?

Telles sont les observations générales dont nous souhaitons vous faire part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L Batsch'.

Laurent BATSCH